RAPPORT MORAL

Exercice 2019

Assemblée Générale Ordinaire
16 Décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Association pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport d'activité de l'Association, établi par le Conseil d'Administration, pour l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Après un rapide compte-rendu de la vie statutaire de l'Association et l'évolution de ses effectifs, je ferai le bilan des travaux, puis nous ferons un point sur les faits marquants de l'exercice 2019 et sur l'exercice en cours.

Vie statutaire

Réunions du Conseil d'Administration :

Depuis la dernière Assemblée Générale, votre Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois les :

- 20 décembre 2018,
- 9 avril 2019,
- 11 juin 2019
- et le 12 décembre 2019.

Les débats du Conseil d'Administration ont essentiellement porté sur :

- ✓ Une modification du règlement intérieur,
- ✓ Les comptes et budget,
- ✓ Les formations.

Composition du Conseil d'Administration :

Depuis le 18 décembre 2017, le Conseil d'Administration se compose de 6 Membres, répartis en 2 Collèges :

- Collège des Membres Fondateurs
- Collège des Membres Adhérents

Collège des Membres Fondateurs :

Parmi les 6 Fondateurs, 2 membres sont élus chaque année par le Conseil d'Administration.

Siègent actuellement au Conseil :

- **Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts- Comptables**,
  représenté par Monsieur Rémy SEGUIN,
- **L'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Dijon**,
  représenté par Maître Philippe CHATEAU,

Siègent avec voix consultative :

- **Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes**,
  représenté par Monsieur Jean-Emmanuel BESSON,
- **La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes,**
  représentée par Monsieur Philippe DANDON,
- **Le Conseil Régional des Notaires à la Cour d'Appel de Dijon**,
  représenté par Maître Loïc OBADIA,
- **La Chambre Syndicale des Assureurs de la Côte d'Or**,
  représentée par Monsieur Jérôme HARDY.

Collège des Membres Adhérents :

Il est composé de 4 Membres qui ont été élus par l'Assemblée Générale Mixte du 13 novembre 2017 :

- **Madame Marie-France PERRIN**,
  Commissaire aux Comptes - Expert-Comptable,
- **Monsieur Lionel BREUIL**,
  Commissaire aux Comptes,
- **Monsieur François CUVILLIER**,
  Médecin,
- **Monsieur Jérôme FICHERE,**
  Médecin.

Les mandants de ces 4 membres étant arrivés à échéance, nous allons procéder à l'élection du nouveau collège Adhérent au cours de cette assemblée.

Sont candidats :

- **Monsieur Lionel BREUIL**,
  Commissaire aux Comptes,
- **Monsieur Jérôme FICHERE,**
  Médecin,
- **Madame LAGE WERNER Véronique**
  Notaire,
- **Monsieur Olivier MAIZIERES**
  Médecin,
- **Madame Marie-France PERRIN**,
  Commissaire aux Comptes - Expert-Comptable,
- **Monsieur Eric SEUTET**,
  Avocat.

Bureau du Conseil d'Administration :

La composition actuelle du bureau est la suivante :

- **Président** : **Conseil Régional de l'Ordre des Experts- Comptables**, représenté par Monsieur Rémy SEGUIN,
- **Vice-Présidente** : **Madame Marie-France PERRIN,** Commissaire aux Comptes - Expert-comptable,
- **Secrétaire** : **Conseil Régional de l'Ordre des Architectes**, représenté par Monsieur Jean-Emmanuel BESSON.
- **Trésorier** : **Monsieur Lionel BREUIL,** Commissaire aux Comptes,

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Nous vous proposons de réélire comme Commissaire aux Comptes, le Cabinet GROSS-HUGEL, pour les exercices clos du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2024.

Nos Commissions

En ce qui concerne les Commissions, leur rôle reste très actif au sein de l'Association :

- La Commission Formation s'est réunie 1 fois,
- La Commission de Discipline 3 fois,
- La Commission Technique 2 fois.

- **Commission des Finances,** chargée de recueillir avis et propositions sur certains postes budgétaires

- **Commission de Discipline,** chargée d'examiner les cas des adhérents ayant manqué à leurs engagements et obligations déclaratives, au non-paiement de la cotisation, et les cas signalés par l'Administration Fiscale

- **Commission Formation,** chargée de réfléchir aux actions de formation à mener et des choix des thèmes de conférence pour l'Assemblée Générale

- **Commission des Litiges,** chargée de statuer sur les éventuelles mises en responsabilité de l'AGAPLB par des Adhérents suite à des erreurs ou oublis dans le processus de traitement des dossiers

- **Commission Technique,** chargée sous couvert du Conseil d'Administration de la mise en place des nouvelles missions, des arbitrages généraux ou récurrents sur les dossiers, et de l'actualisation des statuts et du règlement intérieur en fonction des textes qui nous régissent, et de leur refonte le cas échéant

- **L'observatoire des réformes des professions règlementées,** chargée de l'étude d'impact organisationnel et des conséquences financières qui vont découler des reformes sur les différentes professions

Evolution des effectifs

L'association compte 6 819 Adhérents au 30/09/2020, soit 44 Adhérents de moins qu'à notre dernière Assemblée Générale. Sur l'exercice précédent, nous avions enregistré une diminution de **189** Adhérents.

Evolution depuis l'origine

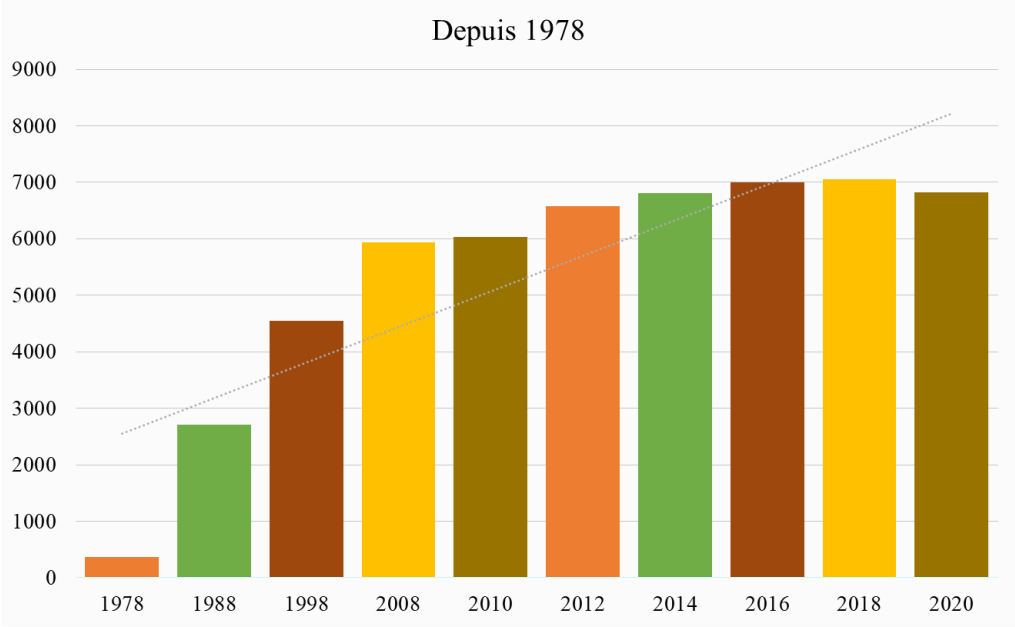

Nous constatons donc à nouveau une baisse du nombre de nos effectifs.
Le relèvement des seuils du régime Micro BNC, de 32 900 € à 72 600 € (en 2020) pourrait être l'une des variables responsable de ce phénomène.

Répartition géographique :

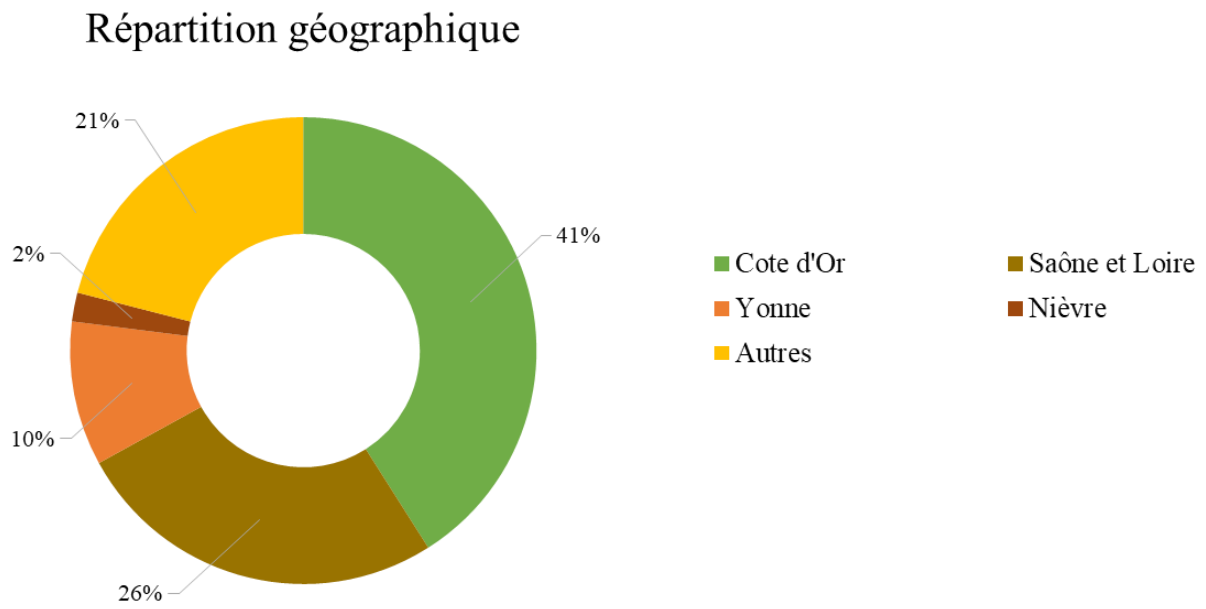

La Côte d'Or et la Saône et Loire restent très largement représentées avec 67 % de nos Adhérents.

Répartition par secteurs d'activité :

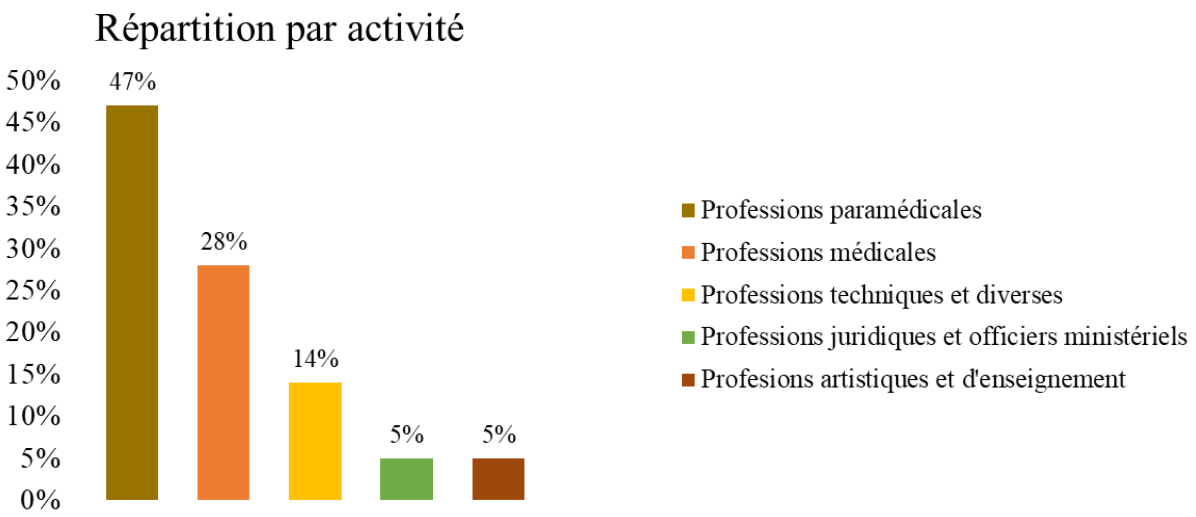

Les professions paramédicales et médicales représentent plus de 75 % de notre population.

A noter que dans le début des années 2 000 les professions médicales étaient plus nombreuses que les professions paramédicales.

Le point sur nos activités

Tout d'abord, rappelons que l'AGAPLB créée en 1978 s'est :

- 7 analystes : Bruno, Christine, Laurent, Marlène, Martine, Nelly et Rabiaa
- 2 secrétaires : Catherine, Leila.
- 6 800 adhérents environ
- 759 cabinets d'Expertise-Comptable

A noter que l'une de nos analystes est en arrêt maladie depuis le mois de juin 2019. Pour pouvoir faire face au surcroit de travail, l'AGAPLB a recours aux heures supplémentaires depuis cette date.

EPS (Examen Périodique de Sincérité)

L'EPS en quelques chiffres :

1 283 Adhérents ont fait l'objet de cet examen en 2019 dont :

- 934 dossiers avec Expert-Comptable
- 349 dossiers sans Expert-Comptable

INFORMATION ET COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION

Un site internet www.agaplb.fr est à disposition de tous. Vous retrouverez notamment nos formations, nos conférences, l'actu AGAPLB, notre documentation…

Vous possédez également un espace extranet dans lequel vous retrouverez vos documents personnels (Appel de cotisation, demande de renseignements, DAE, CRM, …).

Un guide fiscal et un guide comptable, aides précieuses à l'établissement de la déclaration fiscale professionnelle sont également mis en ligne sur notre site.

D'autres documents sont également consultables et téléchargeables sur notre site internet rubrique "Documentation".

La « Lettre des Adhérents de l'UNASA » vous est communiquée par le biais de notre site internet.

Pour les Adhérents ayant souhaité continuer à recevoir une information « papier », La Lettre du Professionnel Libéral trimestrielle continue à leur être adressée par courrier.
Ces documents présentent une synthèse de l'actualité fiscale, sociale, juridique et financière.

FORMATION - CONFÉRENCE

➢ Les Formations

La formation fait partie des services proposés par l'Association à ses Adhérents.
Nous vous proposons des sessions utiles et pratiques spécifiquement adaptées à votre domaine professionnel.

En 2019, nous avons programmé 47 réunions, regroupant 363 participants (395 participants pour 44 réunions en 2018).

Les formations comptables et fiscales sont gratuites.
Pour toutes les autres thématiques, une participation de 36 € TTC par demi-journée ou de 60 € TTC par journée est demandée.

Nous vous rappelons que si vous ne pouvez pas assister personnellement à nos formations, votre conjoint, votre collaborateur ou l'un de vos salariés est en droit d'y participer.

Le repas est à la charge de l'adhérent.

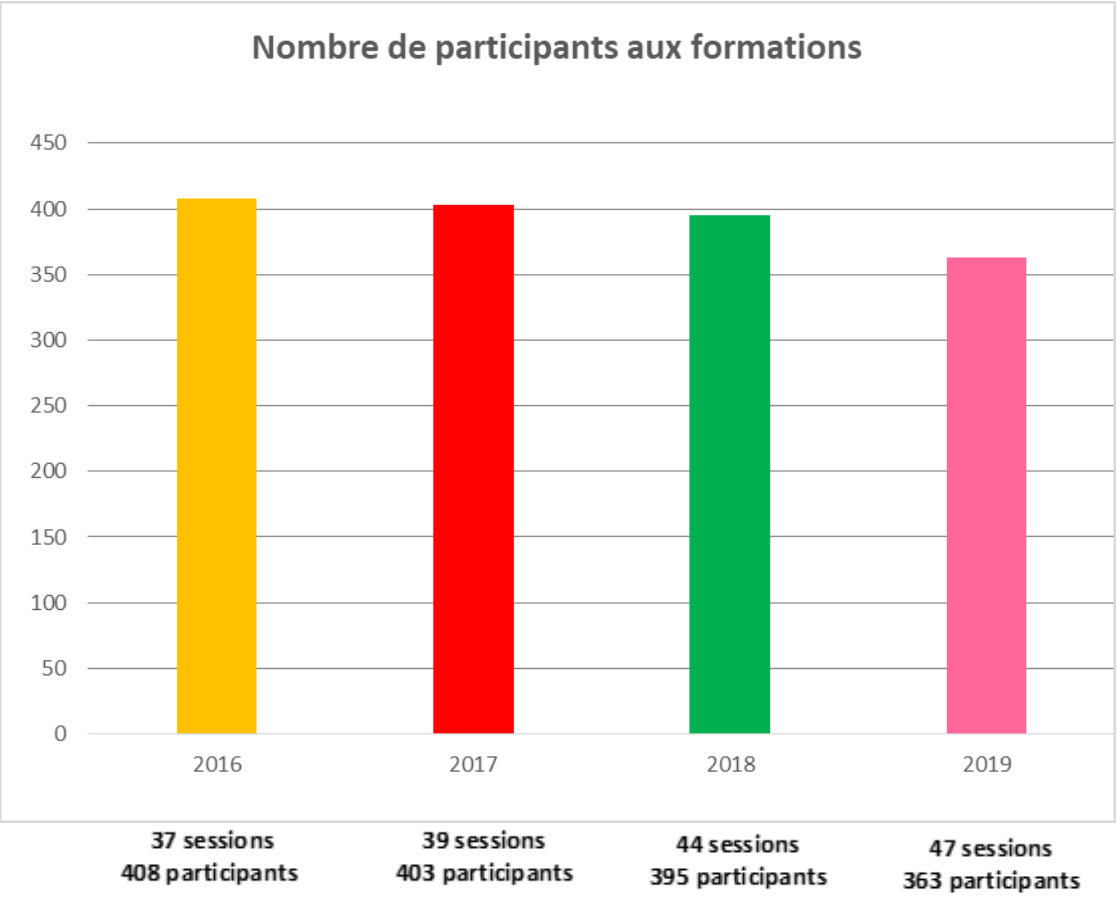

- **Les Conférences**

Des conférences vous sont également proposées avec des thèmes divers et variés.
Organisées en soirées, sur une durée d'environ 1h15, elles vous sont ainsi plus accessibles car vous n'avez pas toujours la possibilité de consacrer une journée entière à de la formation.

Nous mettons en place 2 à 3 conférences par an, qui sont suivies par un cocktail.

Les 2 dernières conférences tenues au cours de l'exercice 2019 sur la douleur et la santé sexuelle ont regroupé 415 Adhérents.

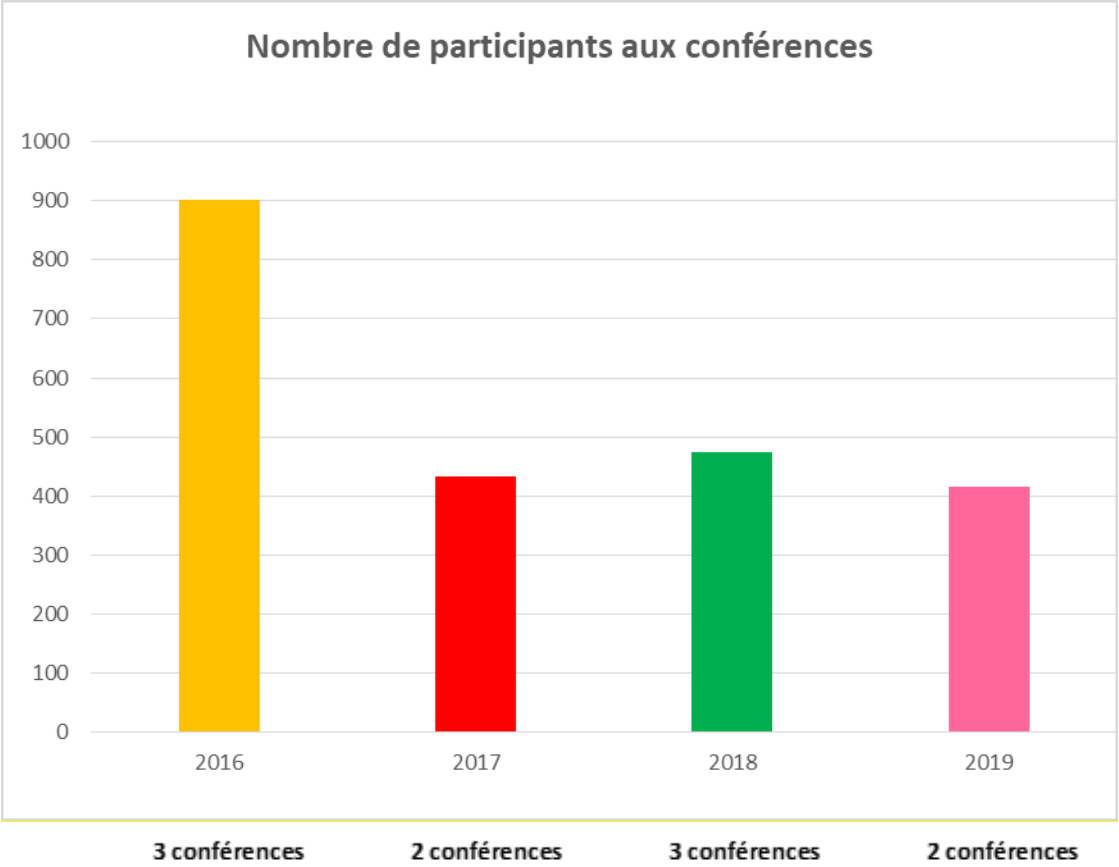

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019

L'année 2019 a été est riche en évènements **:**

- **Un audit de la DGFIP**

Les Organismes de Gestion sont normalement audités tous les 3 ans par l'Administration Fiscale. Notre dernier AUDIT avait été réalisé en janvier 2015. A la suite des conclusions de l'Auditrice, certains petits ajustements avaient été mis en place.

Par ailleurs, il est de coutume d'auditer les Organismes de Gestion à la veille de leur dépôt de demande de renouvellement. De ce fait, nous avons été audités du 22 Mai au 06 juin 2019.
L'Auditrice a rendu un compte-rendu très positif le 24 Juillet 2019.

- **Le renouvellement de notre Agrément**

La vie des Organismes de Gestion est liée à un Agrément délivré par l'Administration Fiscale (notre organisme de tutelle) accordé pour une période de 6 années.
Le dernier Agrément de l'AGAPLB ayant été délivré le 22 janvier 2014, il nous appartenait en vue d'un renouvellement en date du 22 janvier 2020 (6 mois avant l'expiration de l'Agrément en cours), de déposer une demande avant le 22 juillet 2019.
Le renouvellement nous a été accordé le 22/01/2020.

- **Le départ en retraite de l'une de nos secrétaires présente depuis la création de l'AGAPLB**

Après une longue carrière au sein de l'Association, notre secrétaire comptable est partie en retraite fin avril 2019.

- **L'arrêt maladie de l'une de nos analystes**

Depuis mi-juin 2019, notre analyste est toujours en arrêt maladie et n'a donc pas repris son poste.

ANNEE EN COURS

L'année 2020 est une année particulière avec la crise sanitaire que nous traversons :

- **COVID 19**

Nous avons mis en place le télétravail pour tous nos salariés depuis la date du confinement. Ils ont ensuite repris à 50 % à l'AGAPLB et 50 % en télétravail. Depuis le 30 octobre, les salariés sont en télétravail la quasi-totalité de la semaine, sauf un jour par semaine pour leur permettre d'imprimer des courriers, et de scanner des documents.

Nous avons dû annuler toutes nos conférences depuis le mois de mars. Elles ne peuvent toujours pas reprendre compte tenu de la crise sanitaire.

Notre centre de formation a été fermé depuis le mois de mars pour ré-ouvrir mi-septembre avec un nombre de participants réduits (10 personnes), et dans le respect du protocole sanitaire.
Puis nous avons à nouveau dû annuler les formations du mois de novembre.

- **LOI DE FINANCES 2021**

La Loi de Finances a prévu la suppression progressive de la majoration de 25 % appliquée à certains revenus des professionnels non adhérents d'un Organisme de Gestion Agréé.
La majoration serait portée à 1.20 pour les revenus 2020, à 1.15 pour les revenus 2021, 1.10 pour les revenus 2022, pour disparaître au titre des revenus 2023. En outre les agréments actuels nous autorisant le visa fiscal seraient supprimés, et notamment nos missions régaliennes ; ECCV, EPS et prévention des difficultés, seraient remplacés par un Examen de Conformité Fiscale, en cours de définition par la DGFIP. Le recours pour les adhérents serait non seulement facultatif, mais il pourrait aussi être réalisé par tous professionnels ayant reçu un label de la DGFIP, Experts-Comptables, Commissaires aux Comptes, Avocats ou autres…… Si ce projet de loi est adopté, il compromettra avec certitude l'avenir des OGA et particulièrement celui de notre AGA. Nous sommes très vigilants sur les évolutions législatives en cours.

- **PERSONNEL**

Mr Alexandre BARBOSA (analyste de gestion) a démissionné au 1er novembre 2020. Il est remplacé par Mme Marlène BEATRIX, analyste au CEGAICO avant son embauche à l'AGAPLB.

Je terminerai ce Rapport Moral en formulant mes remerciements à nos Adhérents pour la confiance qu'ils nous témoignent, et au personnel et Administrateurs pour leur fidélité et leur implication dans la bonne marche de l'AGAPLB.

Je passe sans plus tarder la parole à Monsieur Lionel BREUIL, Trésorier de l'AGAPLB, pour la présentation des comptes 2019 et du Budget 2020.

Je vous remercie pour votre attention,

Le président
Rémy SEGUIN